



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret

L'an 2026, le 21 Mars à 16:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FAZILLEAU Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. FAZILLEAU Philippe, Maire, Mme BERTHAULT Ségolène, Mme BERTRAND Carole, M. DEJARDIN Mathieu, Mme DRIARD Odile, Mme GERVAIS Françoise, Mme GUILLET Martine, Mme JACQUAT-ANDRUSEVIZ Magali, M. LECARDEUR Jean-François, M. MENEAU Gilles, M. MONTIER Tanguy

Secrétaire de séance : M. LECARDEUR Jean-François

D2026_21 – Constitution des commissions communales

Le Maire explique qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux membres des commissions communales.

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux Conseils Municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal,

Il précise qu'au cours du mandat dernier, les commissions communales étaient composées du Maire, des adjoints et d'au moins 3 conseillers municipaux.

Le Maire est président de droit de toutes les commissions. En cas d'absences ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu au sein de l'assemblée délibérante.

En conséquence, il demande l'avis de l'Assemblée délibérante et l'invite à procéder à la formation de ces commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

- **dit** que les commissions communales seront composées, le plus souvent, du Maire, des Adjoints et **d'au moins 3** conseillers municipaux ;
- **constitue** les commissions communales suivantes :
 - ◆ Commission des bâtiments communaux
 - ◆ Commission des voies et réseaux, et travaux d'assainissement
 - ◆ Commission des finances
 - ◆ Commission du fleurissement
 - ◆ Commission de la communication - rédaction
 - ◆ Commission des fêtes, cérémonies et manifestations municipales
 - ◆ Commission du développement durable
- **nomme** les conseillers municipaux, pour chacune des commissions communales :

1. Commission des bâtiments communaux

Mr FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, Mr MENEAU Gilles, Mr DEJARDIN Mathieu, Mme BERTRAND Carole, Mr LECARDEUR Jean-François, Mme BERTHAULT Ségolène.

2. Commission des voies et réseaux, et travaux d'assainissement

Mr FAZILLEAU Philippe, Mr MENEAU Gilles, Mr LECARDEUR Jean-François, Mme JACQUAT-ANDRUSEVIZ Magali, Mr DEJARDIN Mathieu.

3. Commission des finances

Mr FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, Mr MENEAU Gilles, Mme JACQUAT-ANDRUSEVIZ Magali, Mr MONTIER Tanguy, Mr LECARDEUR Jean-François, Mme BERTRAND Carole.

4. Commission du fleurissement

Mr MENEAU Gilles, Mr LECARDEUR Jean-François, Mme DRIARD Odile, Mme BERTHAULT Ségolène.

5. Commission de la communication- rédaction

Mr FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, Mme DRIARD Odile, Mme GERVAIS Françoise, Mr LECARDEUR Jean-François, Mme BERTHAULT Ségolène, Mr MONTIER Tanguy.

6. Commission des fêtes, cérémonies et manifestations communales

Mr FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, Mr MENEAU Gilles, Mme DRIARD Odile, Mme BERTHAULT Ségolène, Mme GERVAIS Françoise, Mr LECARDEUR Jean-François, Mr MONTIER Tanguy.

7. Commission du développement durable

L'ensemble du Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 23/03/2026

Le Maire,

M. FAZILLEAU Philippe



Le Secrétaire de séance,

M. LECARDEUR Jean-François

